

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

DP 78362 25 00062

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **27/04/2025**

DESTINATAIRE :

Objet des travaux : **Modification de portail
d'entrée vers l'accès du jardin**

Monsieur Abdelkader EL BTIT
26 RUE JEAN. MOULIN
78711 MANTES LA VILLE

Adresse du terrain : **26 Rue Jean Moulin**
78711 Mantès-la-Ville

Dossier suivi par :

Marie COEUR (01 30 98 85 99 - mcoeur@manteslaville.fr)

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 27/04/2025 un dossier de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire enregistré en mairie sous le n° DP 78362 25 00062, pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus.

Par lettre notifiée le 15/05/2025, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes restant manquantes :

- CERFA. Déclaration Préalable Construction : Le cerfa dûment complété.
- DPC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]
- DPC02. Plan de masse coté dans les 3 dimensions : [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]
- DPC04. Plan des façades et des toitures : [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 15/08/2025, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A MANTES-LA-VILLE, le 25/08/2025

Le Maire de MANTES-LA-VILLE

Sami DAMERGY

